



HAL
open science

Les mots crétiques finaux dans les sénaires du théâtre républicain à Rome : de la forme au sens

Antoine Foucher

► **To cite this version:**

Antoine Foucher. Les mots crétiques finaux dans les sénaires du théâtre républicain à Rome : de la forme au sens. *Revista de Estudios Latinos*, 2017, pp.53-70. hal-02139107

HAL Id: hal-02139107

<https://normandie-univ.hal.science/hal-02139107>

Submitted on 24 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les mots crétiques finaux dans les sénaires du théâtre républicain à Rome: de la forme au sens

ANTOINE FOUCHER
Université de Caen
afgram@orange.fr

Résumé: Après avoir étudié dans les trimètres de Sénèque les clausules du type *fortuna obiacent* (RELat 15, 2015, 29-51), nous avons souhaité étendre cette recherche à l'ensemble des sénaires du théâtre républicain. Ce type de clausules révèle qu'il y a bien deux types de sénaires, celui de la tragédie et celui de la comédie. En effet les moyens de l'*oratio numerosa* sont associés à cette fin particulière de vers dans la tragédie, tandis que la comédie s'en tient aux procédés de l'*oratio uincta*.

Mots-clés: clausule; mot crétique; sénaire républicain

Final cretic words in the *senarii* of the Roman republican theatre: from form to meaning

Abstract: Having studied the *clausulae* of the type *fortuna obiacent* in the trimeters of Seneca (RELat 15, 2015, 29-51), I wished to extend this investigation to the *senarii* of the republican theatre. This type of *clausula* reveals that there are two kinds of *senarii*, proper to comedy and to tragedy. In fact the modes of the *oratio numerosa* are associated with this particular way of ending the verse, whereas comedy follows the procedures of the *oratio uincta*.

Keywords: clausula; cretic word; republican dramatic senarius

Resumen: Después de haber estudiado en los trímetros de Seneca las cláusulas del tipo *fortuna obiacent* (RELat 15, 2015, 29-51), nos proponemos extender esta investigación a todos los senarios del teatro republicano, el de la comedia y el de la tragedia. En efecto los procedimientos propios de la *oratio numerosa* se corresponden con este final particular de versos en la tragedia; en cambio, la comedia se atiene a los procedimientos de la *oratio uincta*.

Palabras clave: cláusula; palabras créticas; senario yámbico

1. INTRODUCTION

À la suite de J. Soubiran¹, nous avons choisi de nous intéresser à une disposition verbale tout à fait remarquable dans la versification iambo-

¹ Soubiran (1988: 377-383).

trochaïque, la clausule des sénaires dans laquelle un mot crétique final est précédé d'un polysyllabe qui s'élide sur lui (type *fortunaē obiacent*). Sénèque, dans ses tragédies, a fait de cette disposition verbale un stylème tragique, car si cette clausule se concentre dans les passages où la tension dramatique ou la dimension pathétique sont les plus importantes, c'est qu'elle introduit une perturbation dans le registre tragique en étant surtout le support de prosaïsmes².

Si J. Soubiran attribue à Cicéron traducteur des tragiques grecs le fait d'avoir permis le développement de cette clausule dans le sénaire tragique, ce que va confirmer notre étude, il se refuse toutefois à établir par ailleurs une différence entre le vers de la comédie et celui de la tragédie³. L'étude de ce type de clausule dans le théâtre républicain est justement l'occasion de remettre en cause cette position: il nous semble en effet que la mise en œuvre de telles clausules révèle une nette différence entre métrique comique et métrique tragique, non seulement dans le détail des dispositions verbales de la clausule, mais aussi dans la structure métrique et prosodique de l'hémistiche qui précède la clausule. On pourra dès lors se demander si le vers de la comédie, qui ne méconnaît pas ce type de clausule, ne s'en tient pas aux procédés de l'*oratio uincta*, tandis que le vers de la tragédie ajouterait à ces procédés ceux de l'*oratio numerosa*. J. Dangel⁴, étudiant les sénaires et les septénaires d'Accius, a déjà montré la dimension rhétorique de la métrique tragique, mais est-il possible d'étendre ses analyses aux sénaires de Cicéron ? Les procédés de l'*oratio numerosa* sont-ils associés à la clausule que nous étudions uniquement dans le genre tragique ? C'est à ces questions que nous souhaiterions répondre en nous appuyant sur un corpus qui a été défini de la façon suivante: ont été analysés tous les sénaires des *Captifs*, tous ceux de l'*Eunuque*, ceux des fragments tragiques d'Accius, enfin ceux de Cicéron dans les deux traductions des passages les plus longs d'Eschyle et de Sophocle⁵.

Nous commencerons par fournir les données statistiques issues de nos dépouillements envisagés sous différents angles, notamment sous celui de la métrique verbale, afin de montrer les caractéristiques les plus communes de notre corpus; dans un deuxième temps de l'analyse, nous nous attacherons au contraire à montrer la singularité des pratiques individuelles; enfin nous mettrons en évidence ce qui fonde les différences entre vers comique et vers tragique, entre *oratio uincta* et *oratio numerosa*.

² Foucher (2015: 29-51).

³ Soubiran (1988: 46).

⁴ Dangel (1989: 63-85).

⁵ Les éditions de référence sont, pour les poètes, celles de la Collection des Universités de France: respectivement Ernout (2003), Marouzeau (1942), Dangel (1995), et Soubiran (1972). Dans cette dernière édition, les deux fragments sont *Esch. fr. II*, *Soph. fr. I*.

2. ÉLÉMENTS STATISTIQUES, PARAMÈTRES MÉTRIQUES ET GRAMMATICAUX

Avant de fournir nos propres données, il n'est pas inutile de rappeler certaines des conclusions de J. Soubiran⁶, qui a situé son étude dans une diachronie plus longue que la nôtre, puisqu'il a intégré à l'analyse des faits latins celles des données fournies par la comédie et la tragédie grecques.

En Grèce, tragédie et comédie se laissent facilement distinguer du point de vue qui est le nôtre: un mot final crétique est deux fois plus fréquent dans la comédie que dans la tragédie. Cela tient, on le sait, au fait que les poètes comiques ont fait fi, bien plus souvent que les poètes tragiques, des contraintes liées à la loi de Porson⁷. Non seulement le demi-pied précédant le crétique final n'est pas constamment bref, mais ils ne répugnent même plus du tout à recourir en fin de vers à ce type de mot, répugnance qui, chez les Tragiques, élimine évidemment par avance les contraintes liées à cette fin de vers. J. Soubiran a montré qu'il n'y avait rien de tel dans les sénaires du théâtre républicain⁸. La loi de Porson n'est en effet pas valide dans le sénaire républicain, et quand on connaît les libertés du sénaire de la comédie latine, on n'est pas a priori étonné de trouver en fin de vers des mots crétiques, qui, de toute façon, sont une composante non négligeable de la langue latine⁹. On pourrait l'être davantage en constatant que les mots crétiques finaux sont aussi nombreux dans le sénaire de la tragédie, mais, à bien y réfléchir, on voit mal aussi comment la tragédie aurait pu se passer d'environ 30% des ressources de la langue. Néanmoins une réserve d'importance est à introduire: les poètes, qu'ils soient comiques ou tragiques, ont utilisé les mots crétiques dans des dispositions qui ne sont pas courantes en prose et la clause que nous étudions en est précisément la preuve¹⁰. L'écart que nous allons constater chiffres à l'appui peut être imputé à la volatilité de la langue tragique de s'écarter encore plus que la comédie des stylèmes de la prose.

Voici maintenant, pour la totalité de notre corpus, le détail des chiffres:

	PLAVT.	TER.	ACC.	CIC.
nb ia6	288	593	307	73
nb mots crétiques finaux	108	248	125	40
%	37,5	41,82	40,71	54,7
nb clauses (<i>con</i>) <i>seruo optumos</i>	19	42	49	24
%	17,59	16,93	39,2	60

⁶ Soubiran (1988: 374-377).

⁷ *Ibid.*, 375.

⁸ *Ibid.*, 378.

⁹ *Ibid.*, 430.

¹⁰ *Ibid.*

Même si les dépouillements ne s'appuient que sur un corpus limité, les chiffres fournissent cependant des indications intéressantes. Avec Plaute, nous avons un pourcentage de mots crétiques qui est à peu près celui qu'on peut trouver en prose; après lui, ces pourcentages sont en revanche plus élevés, jusqu'à culminer chez Cicéron, mais sans qu'il y ait de réels écarts entre Térence et Accius. Si chez Cicéron on peut expliquer ce surcroît de faveur des mots crétiques par le fait qu'ils sont, dans la prose oratoire, des éléments particulièrement favorisés pour la constitution des clausules¹¹, cette explication ne vaut plus pour Térence et Accius. Que la fréquence supérieure des mots crétiques chez ces derniers à ce que l'on trouve en prose constitue une stylisation des données de la langue latine est plus que vraisemblable, mais il reste à donner les raisons de ce choix. Elles sont de plusieurs ordres: d'abord verbal, car le mot crétique fournit le moyen de ne pas faire coïncider pied et mot en fin de vers, ce qui est une caractéristique majeure de l'*oratio uincta*; accentuel ensuite car le mot crétique, avec ses deux accents, sur l'initiale et sur la finale¹², réalise la concordance de l'ictus et de l'accent à un endroit où précisément elle n'est pas attendue¹³.

Si l'on regarde maintenant les chiffres concernant le type *conseruo optumos*, c'est-à-dire un mot crétique précédé par un polysyllabe qui s'élide sur lui, on constatera une distribution différente: d'un côté Plaute et Térence chez qui la part de ces clausules représente moins de 20 % du total des mots crétiques, alors que chez Accius et surtout chez Cicéron, celle-ci représente 40 % au moins du total. On peut en outre remarquer que chez Térence, alors que les mots crétiques sont globalement plus nombreux que chez Plaute, le nombre de ces clausules est quant à lui en diminution, même si elle est faible. Qu'est-ce qui peut donc expliquer la différence entre poètes comiques et poètes tragiques ? À notre avis, il y a là le souvenir à la fois de la différence métrique des deux genres en Grèce et de la difficulté que pose dans le trimètre grec un mot final crétique. On a en effet rappelé que Ménandre s'affranchissait de la rigueur du trimètre tragique: il semble bien qu'à Rome, les poètes tragiques aient, eux aussi, par le jeu de l'élision, cherché précisément à évacuer la difficulté que représente un intermot marqué après un anceps au cinquième pied¹⁴. Cette rigueur se retrouve aussi dans le fait que la tendance du sénair latin à imposer un avant-dernier pied résolu n'est pas mise à mal par la présence d'un mot crétique final, puisque les dispositions qui pourraient violer la loi de Bentley-Luchs¹⁵ sont totalement éliminées dans le vers de la tragédie¹⁶.

¹¹ Aumont (1996: 83, 115)

¹² Soubiran (1988: 314). Le second accent y est sans doute plus faible que le premier, mais peut-être suffisamment fort pour réaliser la concordance.

¹³ Dangel (2001: 49-50).

¹⁴ Même s'ils maintiennent devant la syllabe élidée une longue, conforme à la loi de Bentley-Luchs. La prose préfère dans ce cas une brève; cf. Soubiran (1988: 430).

¹⁵ *Ibid.*, 374-382.

¹⁶ *Ibid.*, 430.

Il reste à se demander pourquoi Cicéron a porté cette technique à un tel degré. Cela tient sans doute aux conditions de production de ces vers: traducteur, Cicéron a été vraisemblablement encore plus influencé par les modèles grecs qu'Accius et la sélectivité opérée par Cicéron n'en a été que plus grande. Une autre raison tient aussi à la nature des mots mis en contact dans la fin du vers. Voici les données non seulement pour Cicéron mais pour l'ensemble du corpus:

	PLAVT.	TER.	ACC.	CIC.
verbes	8/ 42,10%	20/ 47,61%	29/ 59,18%	12/ 50%
adverbes	0	5/ 11,90%	2/ 4,08%	1/ 4,16%
adj. qual.	3/ 15,78%	6/ 14,28%	5/ 10,20%	6/ 25%
noms	8/ 42,10%	6/ 14,28%	12/ 24,48%	4/ 16,66%
autres	0	5/ 11,90%	1/ 2,04%	1/ 4,16%

La distribution des différentes catégories grammaticales au sein du type de clause que nous étudions fait apparaître des variations intéressantes, notamment entre Accius et Cicéron. Certes on retrouve la distinction entre vers de la comédie et vers de la tragédie puisque chez Plaute et Térence s'affichent des pourcentages voisins pour les verbes, les adjectifs qualificatifs, tandis que les différences portent sur les adverbes, les noms et les autres catégories de mots. Dans le genre comique, Térence est celui, qui tout en laissant aux verbes presque la moitié des occurrences, présente la plus grande variété dans la distribution de ces catégories. À l'inverse, les poètes tragiques ont concentré les mots crétiques dans trois catégories, verbes, et aussi noms et adjectifs. Pour autant, la pratique d'Accius et de Cicéron semble être à l'opposé pour ce qui concerne ces deux dernières catégories, Cicéron privilégiant nettement la catégorie des adjectifs, dans la traduction de passages narratifs et descriptifs où ceux-ci pouvaient jouer un rôle important, alors qu'Accius a privilégié celle des noms.

Au vu de ces statistiques, certaines tendances communes se dégagent donc assez clairement: si les mots crétiques ne sont évités ni dans la comédie ni dans la tragédie, ces mots prennent toutefois une importance particulière dans ce dernier genre où, avec une sélectivité remarquable, les clauses comportant un crétique final précédé d'un polysyllabe qui s'élide sur lui se développent pour atteindre chez Cicéron un sommet de fréquence. De façon commune également, Accius et Cicéron placent dans ces clauses une forme verbale plus fréquemment encore que les poètes comiques, mais en privilégiant aussi ou bien les ressources liées au nom pour le premier, ou bien celles de l'adjectif pour le second. Ces tendances générales et communes ne sauraient toutefois faire oublier les particularités propres à chacun des auteurs de notre corpus.

3. D'UN POÈTE À L'AUTRE

On imagine assez facilement qu'entre les différents poètes du corpus, à l'intérieur d'un même genre, apparaissent des différences parfois importantes que les statistiques, précisément parce que ce sont des statistiques, ne mettent pas suffisamment en lumière. L'analyse de ces particularités sera donc justement l'occasion de préciser, en prenant en compte tous les paramètres qui sont les nôtres —métrique, prosodique, syntaxique— ce que les mots crétiques finaux révèlent de la technique individuelle des différents auteurs de notre corpus.

3.1. *PLAUTE*

D'un point de vue structurel, la clausule avec crétique final fait apparaître chez Plaute une première particularité: dans presque un tiers des clausules (6/19), le crétique est en fait un mot métrique (monosyllabe précédé d'un iambe) et non un authentique crétique. Cette particularité semble confirmée par le fait que, dans le cas de clausules où le crétique final est à initiale consonantique, le recours au mot métrique est beaucoup moins fréquent. Comment expliquer cette différence ? L'explication est peut-être accentuelle. En effet, les mots métriques tels qu'ils sont constitués par Plaute préservent dans la fin du vers la discordance attendue alors que les crétiques orthotoniques, avec leur double accent, introduisent au contraire une concordance inhabituelle. Un certain nombre de ces clausules semblent par ailleurs revêtir un caractère formulaire, ce formulaire occupant la totalité du second hémistiche:

43 *Reducemque faciet liberum in patriam ad patrem*
 384 *Quae nuntiare hinc te uolo in patriam ad patrem*
 686 *Reducem fecisse liberum in patriam ad patrem*

Précisément, le lien qui unit la clausule au reste de l'hémistiche ne paraît que rarement distendu, que ce soit en raison du statut prosodique du mot crétique final ou de la distribution des répliques à l'intérieur du vers. Ainsi, on ne trouve que très peu de vers où le mot crétique est un vocatif et où l'interlocution isole le mot crétique final (ou les deux mots finaux); il semblerait même que là où les mots possèdent une autonomie sémantique, l'élision contribue à lier le mot crétique final à ce qui précède:

148 *Alienus ? ego alienus illi ? Aha, Hegio*
 188 *Asper meus uictus sane est.:: Sentisne essitas ?*

Dans les cas où le mot crétique n'implique pas une élision sur lui, ces contraintes semblent beaucoup moins fortes et les exemples de vers où la fin est davantage autonome sont plus nombreux:

10 *Patri f huiusce. Iam hoc tenetis ? optumest.*
138 *Ergasile, salue.: Di te bene ament, Hegio.*¹⁷

L'élision qui unit les deux mots semble ainsi dispenser la clausule de toute autre forme de lien: ont disparu les couples de mots allitérants que l'on trouvait dans les cas de clausules dont le mot crétique est à initiale consonantique ou en cas de liaison consonne-voyelle:

8 *Alterum quadrimum puerum seruius surpuit*
66 *Adeo ut spectare postea omnis oderit*¹⁸.

Il n'y a que très peu d'exceptions¹⁹:

109 *Vnde saturitate saepe ego exii ebrius.*

La préférence de Plaute va donc très nettement aux mots crétiques finaux à initiale consonantique. Tant du point de vue de l'accent que de l'organisation phonique, la clausule avec élision n'autorise chez lui que peu de libertés, contrairement ce que nous allons voir chez Térence.

3.2. TÉRENCE

Par rapport à Plaute, Térence se signale par une extrême liberté. Comme nous l'avons vu, d'autres catégories grammaticales que les verbes ou les noms viennent prendre place parmi les mots crétiques, mais le plus étonnant, c'est l'autonomie donnée à ces mots grâce à la distribution des répliques, alors même qu'il y a synalèphe avec le mot qui précède. Quelques couples de vers montrent par contraste quel est, de ce point de vue, le rôle des mots crétiques:

101 *Hoc primum: potin est hic tacere ?:: Egone ? Optume*
103 *Quae uera audiui, taceo et contineo optume*
409 *perpaucorum hominum.: Immo nullorum, arbitror*
491 *E flamma petere te cibum posse arbitror.*

Si l'on trouve un même mot à la fin de chaque paire de vers, la syntaxe, liée à la distribution des répliques, donne à chacun des vers un rythme propre, le mot crétique ayant dans le premier vers de chaque paire une indépendance phonétique plus grande que dans le second.

¹⁷ Voir aussi les vers 378; 677; 706; 709; 721; 727; 764.

¹⁸ Voir aussi les vers 71; 75; 94, 107, 118, 132, 133, 367, 661, 687, 692, 693, 710, 722, 748, 760, 765.

¹⁹ Voir aussi le vers 169.

D'autres cas apparaissent encore plus extrêmes:

669 *Fugitiue ? Prodi, male conciliate !:: Obsecro !:: Oh*

L'usage de l'exclamation monosyllabique sur laquelle s'élide le crétique, les deux mots étant prononcés par des personnages différents, donne à la fin du vers un rythme tout à fait particulier, même si l'élision atténuée la hardiesse que constitue la présence d'un tel monosyllabe à la fin du vers.

On peut également constater que, dans quelques vers, chacun des mots qui constituent la fin du vers possèdent, de par leur statut, une autonomie prosodique tout à fait remarquable:

827 *Nisi amasse credo Pamphilam.:: Hem, misera, occidi*²⁰

899 *Dabit hic pugnam aliquam denuo. :: Au, tace obsecro !*

Dans les deux cas, c'est le même ordre qui régit la succession de ces trois mots: exclamation monosyllabique, vocatif ou impératif et verbe à force illocutoire. On pourrait ajouter la variante que constitue le vers suivant:

905 *Adest optume ipse frater.:: Perii hercle ! Obsecro*

En revanche, comme nous l'avons vu chez Plaute, et c'est peut-être une conséquence de la distribution des répliques, aucun autre lien que la synalèphe n'existe dans ce type de clausule. On ne relève qu'une exception, avec une clausule allitérante:

119 *Ego cum illo quocum tum uno rem habebam hospite*

Mais les clausules allitérantes sont également rares dans le cas de clausules sans élision, si bien que les distributions irrégulières de répliques se trouvent dans les deux types de clausules, avec et sans élision. C'est sans doute dans le premier cas que la distribution est le plus remarquable, l'élision précipitant le rythme de l'interlocution.

Les clausules de type *conseruo optumos* présentent donc chez Térence une singularité remarquable, même si elles ne font que reproduire l'extrême liberté que l'on trouve dans les clausules où il n'y a pas d'élision. Recours au monosyllabe, interlocution, ordre syntaxique donnent aux mots crétiques chez Térence, malgré la synalèphe, une autonomie plus grande que chez Plaute, ce qui explique peut-être que les mots métriques aient presque totalement disparu.

²⁰ La fin du vers est marquée par un hiatus interlinéaire.

3.3. ACCIUS

Le premier fait remarquable est, nous l'avons déjà signalé, la nette augmentation des clausules de type *conseruo optumos* chez Accius, alors que le pourcentage global de mots crétiques finaux reste à peu près identique à ce qu'il était chez Térence. Mais d'autres caractéristiques se font jour, non moins intéressantes. Tout d'abord, comme chez Térence, les mots métriques ne sont presque plus en usage; de même, les clausules allitérantes ont-elles aussi presque totalement disparu de ce type de clausules alors qu'elles sont davantage présentes dans les clausules où il n'y a pas d'éllision. On citera toutefois ces quelques exceptions:

14 *per urbem, ut omnes qui arcem Alphaeumque accolunt*
29 *Iterum Thyestes Atreum adtractatum aduenit ;*
573 *Incusant ultro; a fortuna opibusque omnibus*
687 *Te sancte, uenerans precibus, inuicte, inuoco*

La liberté qui était la marque de la fin du sénaire chez Térence n'a plus cours: pas d'interlocution, pas de monosyllabe terminal, pas d'autonomie prosodique ou syntaxique accordée au mot crétique. On trouve cependant quelques exceptions —rares— comme dans les vers suivants:

353 *Sed memet caluor; uos istum <ut> iussi, ocius*
687 *te sancte, uenerans precibus, inuicte, obsecro*²¹

L'on pourrait dire inversement que le lien entre le mot crétique et ce qui précède est particulièrement étroit. C'est effectivement le cas si l'on considère la nature du lien syntaxique qui unit ces deux éléments:

- a) épithète et nom: 9 *Fer te ante auroram, radiorum ardentem indicem,*
78 *molem excitari belli pastorque Ilius*²²
- b) verbe et complément d'objet: 14 *per urbem, ut omnes qui arcem Alphaeumque accolunt,* 102 *qui nisi probrum, omnia alia indelicta aestimant*²³
- c) nom et complément du nom: 289 *Sed utrum terrae<ne> motus, sonitusne inferum,* 317 *lucorum late uiridia et frugum ubera*
- d) mots liés par *atque*: 88 × – *Nam si a me regnum Fortuna atque opes,*
552 *Benigne et pro beneficio largi atque ampliter,* 555 *Sol qui micantem candido curru atque equis*

Ces différents modes de liaison des deux derniers mots représentent plus de 36 % des cas. Que ce type de clausule soit particulièrement aimé

²¹ Voir aussi le vers 27.

²² Voir aussi les vers 214, 350, 477, 557, 651.

²³ Voir aussi les vers 156, 163, 170, 266, 419, 432, 603.

d'Accius est confirmé par la présence des mots crétiques à la fin de plusieurs vers successifs comme dans le passage suivant:

555-557 *Sol qui micantem candido curru atque equis
flammam citatis feruido ardore explicas,
quianam tam aduerso augurio et inimico omine*²⁴.

3.4. CICÉRON

Il faut garder à l'esprit, avant d'aborder le cas de Cicéron, que ses sénaires sont le fruit d'une traduction et que par conséquent les contraintes qui s'exerçaient sur eux sont bien plus grandes que si l'on a affaire à d'authentiques créations. Mais dans la mesure où il s'agit de la traduction de passages essentiellement narratifs, toutes les libertés prises par le dialogue comique ne sont plus de mise ici. Cela ne veut pas dire néanmoins qu'il n'y ait aucune originalité, que ce soit par rapport aux vers de Térence ou à ceux d'Accius.

Nous avons déjà indiqué qu'une des caractéristiques des mots crétiques chez Cicéron était la part d'adjectifs qualificatifs; mais on doit remarquer en plus que ces adjectifs possèdent une valeur sémantique particulière dans la mesure où tous contiennent un sème signifiant la difficulté, le désagrément ou la douleur: *asperis, anxias, horridis* (traduction d'Eschyle), *aspera, inscium, ultimus* (traduction de Sophocle). À la différence d'Accius, Cicéron ne lie pas syntaxiquement ces adjectifs à un substantif qui précède immédiatement, mais à un autre mot qui ou bien est situé avant la clausule ou bien est rejeté, par l'intermédiaire de l'enjambement, dans le vers suivant:

*Esch.fr. II, 3 uinctumque saxis, nauem ut horrisono freto
22 Sic me ipse uiduus pestes excipio anxias
25 atque haec uetusta, saeclis glomerata horridis*

*Soph. fr. I, 6 Haec me inretiuuit ueste furiali inscium
16 non saeua terris gens relegata ultimis*

Les deux dernières caractéristiques remarquables de la pratique cicéronienne sont de nature différente: il s'agit tout d'abord de la tendance qui fait préférer un mot long (4 syllabes au moins –même si la dernière est éli-dée) devant le crétique final, tendance qui atteint son apogée chez Cicéron, comme le montre le tableau suivant:

²⁴ Pour un commentaire détaillé de ces vers, voir Dangel (1988: 75-88); Dangel (1992: 319). S'il y a bien élision sur le mot final dans le premier vers, aucune structure crétique n'apparaît pour autant dans la mesure où une autre élision lie les mots antépénultième et pénultième. Plus que la structure verbale, c'est la structure phonique qui compte dans cette fin de vers.

	PLAVT.	TER.	ACC.	CIC.
Mots ≥ 4 syll.	6	3	10	11
%	31,57	7,14	20,40	45,83

Ce que n'indique pas le tableau, c'est qu'à la différence de Plaute qui présente également un pourcentage élevé de mots longs avant le crétique final, aucun de ceux-ci n'est chez Cicéron le produit de mots métriques.

La seconde caractéristique est de nature phonique. Si le lien syntaxique entre les deux derniers mots du vers n'est pas aussi manifeste que chez Accius, il semble que cet inconvénient soit compensé par Cicéron, de manière très originale puisqu'il n'y a de trace de cette technique chez aucun de ses prédécesseurs, grâce à la reprise systématique des phonèmes du premier mot de la clause dans le second. Ces phonèmes sont d'ailleurs aussi bien vocaliques que consonantiques, comme le montre la traduction d'Eschyle: *religatum asperis*²⁵, *crudeli inserens*²⁶, *satiata adfatim*²⁷, *sublime aduolans*, *excipio anxias*²⁸, *glomerata horridis*²⁹, *ardore excidunt*. Ces échos systématiques donnent évidemment à la fin du vers une tonalité et une densité particulières.

Alors que tous les poètes ont recouru, et de plus en plus, aux mots crétiques, l'utilisation qu'ils font de la clause du type *conseruo optimos* est extrêmement variée, et sans qu'on ait besoin de beaucoup s'en étonner, c'est chez les poètes qui l'utilisent le plus que les emplois sont les plus intéressants. Térence constitue, de ce point de vue, une exception: chez lui en effet, on l'a vu, le mot crétique, malgré la synalèphe, acquiert une indépendance syntaxique grâce à la répartition des répliques et à la rapidité de l'interlocution. Tous les autres poètes en revanche ont fait en sorte de maintenir, voire de renforcer, le lien qui unit le mot crétique à ce qui précède. C'est alors la nature de ce lien qui varie selon les poètes: plus syntaxique chez Accius, plus phonique chez Cicéron. Mais tous, par différents procédés que l'on pourrait qualifier de synaphiques, inscrivent bien le vers dans l'*oratio uincta*; la question est dorénavant de savoir si le sénaire, dans notre corpus, n'est qu'*oratio uincta* ou s'il relève aussi de l'*oratio numerosa*.

²⁵ L'homométrie (même longueur pour un même phonème) est particulièrement sensible puisque *i* est sous temps fort (et *e* sous temps faible); une différence est en revanche introduite pour *a*, à chaque fois dans la syllabe accentuée du mot, mais d'abord sous temps faible puis sous temps fort.

²⁶ Hétérométrie pour *e* et élision de *i* sur *i*.

²⁷ Élision de *a* sur *a*, hétérométrie pour *a*.

²⁸ Homométrie pour *i*.

²⁹ Hétérométrie pour *o* et pour *i* (dans le mot final).

4. *ORATIO VINCTA VS ORATIO NUMEROSA*

Tous les sénaires relèvent, quels qu'en soient les auteurs, de l'*oratio uincta*, puisque toute poésie latine ayant atteint un certain degré de poéticité est *oratio uincta*³⁰. Dans le cas présent, la non coïncidence du pied et du mot grâce à la présence du crétique, les différents procédés synaphiques que nous avons déjà mis en évidence confirment qu'il s'agit bien là d'*oratio uincta*. Mais n'y a-t-il que cela ? Le sénaire ainsi fabriqué ne revêt-il pas aussi une autre dimension, plus rhétorique, qui impose au premier plan une *oratio numerosa* ? Cette *oratio numerosa* est-elle le propre du vers tragique ? Ce sont toutes ces questions que nous voudrions maintenant examiner, en nous détachant de la seule clausule. En effet, puisque nous étudions des procédés qui engagent non plus la seule fin du vers, mais sa totalité, il nous semble nécessaire de considérer dorénavant les rapports qui unissent la clausule aux hémistiches et aux césures.

4.1. *LES STRUCTURES DE L'ORATIO NUMEROSA*

Si nous avons à définir l'*oratio numerosa*, nous dirions qu'il s'agit d'un rythme fortement marqué et soutenu par des dispositions verbales et des figures variées de la répétition qui ne relèvent pas de l'ordre naturel des mots. Stylisation rhétorique des données de la langue, l'*oratio numerosa* s'accorde mal avec une expression trop formulaire ou bien avec des formes d'expression trop brèves (inférieures notamment à la longueur d'un hémistiche) car les correspondances verbales, les échos phoniques qu'elle suscite réclament une nécessaire expansion dans l'espace du vers pour être pleinement perçus. Il n'est donc pas étonnant a priori de ne pas retrouver l'*oratio numerosa* dans les vers de Plaute, formulaires pour une part ou dépouillés d'appâts rhétoriques, ou encore dans les vers de Térence qui préfère, on l'a vu, des échanges vifs et brefs, y compris au sein d'un seul et même vers. Cependant cette absence de l'*oratio numerosa* n'est pas totale et quelques vers des *Captifs* ressortissent à ce type d'*oratio*:

12 *Si non ubi sedeas locus est, est ubi ambules*
 76 *Quos numquam quisquam neque uocat neque inuocat*
 109 *Vnde saturitate saepe ego exii ebrius*
 696 *Si ille huc rebitet, sicut confido affore.*

Chacun de ces trois vers met en œuvre une structure particulière, dans laquelle la clausule joue un rôle important. Dans le vers 12, cette dernière rappelle en écho *ubi sedeas* qui est situé devant la césure penthémimère,

³⁰ À titre d'exemple de vers dépourvus d'*oratio uincta*, on pense à certains vers d'Ennius où pieds et mots coïncident de façon presque systématique: Enn., *Var.* 14 W. *Miscent foede flumina candida sanguine sparso.*

tandis que les deux formes du verbe *esse* se trouvent, quant à elles, avant et après la césure hephthémimère. Le vers 76 fait appel à différentes figures de répétition: les homéotéleutes dans le premier hémistiche, fortement structuré par les échos des occlusives (*quos numquam quisquam*), tandis que le second hémistiche est rythmé par l'anaphore de *neque* et la figure étymologique *uocat/linuocat*. Le vers 109, quant à lui, repose également sur un premier hémistiche formé essentiellement d'un mot long tandis que le second prend une allure rhopalique, soutenue par l'allitération. Le vers 696, enfin, présente, de manière sans doute plus immédiatement saisissable, une correspondance claire entre les éléments métriques (les hémistiches) et les éléments syntaxiques (les propositions).

Chez Térence, pour la raison que nous avons dite (fréquence de l'interlocution), le développement de l'*oratio numerosa* est plus limité, même si nous pouvons signaler quelques vers qui s'y rattachent:

- 116 *Mater ubi accepit, coepit studiose omnia*
119 *Ego cum illo quocum tum uno rem habebam hospite*
123 *Nam hic quoque bonam magnamque partem ad te attulit*
134 *Producit, uendit; forte fortuna adfuit*

Dans le premier vers, c'est la césure qui souligne l'articulation syntaxique de la phrase, que viennent renforcer et la postposition de la forme verbale avant la césure penthémimère et par l'antéposition d'une autre forme verbale après cette même césure. Dans le deuxième vers, ce sont la disposition des mots et leur volume qui sont remarquables: le premier hémistiche n'est composé que de mots outils ou de pronoms tandis que le second fait alterner monosyllabe élidé et dissyllabe avant de se terminer sur un couple de mots allitérants. Dans le troisième vers, c'est la césure hephthémimère qui disjoint épithète et substantif avant une clausule là encore allitérante. Dans le dernier vers, l'attention sera attirée par le faible nombre de mots, avec un premier hémistiche composé de formes verbales liées par des homotéleutes tandis que le second présente une expression allitérante reposant sur une figure étymologique, l'écho de l'allitération se prolongeant dans la forme verbale finale.

En ce qui concerne Accius, il nous sera peut-être possible d'être plus rapide puisque la question a été soigneusement traitée par J. Dangel³¹. Nombre de vers qu'elle a étudiés dans son article correspondent tout à fait à ce que nous entendons démontrer ici, à savoir que la palette des moyens rhétoriques utilisés par Accius est bien plus grande que chez les poètes comiques.

Parmi ces moyens, on peut notamment relever:

- a) l'allitération, souvent redoublée: 14 *per urbem, ut omnes qui arcem Alpheumque accolunt*, 29 *iterum Thyestes Atreum adtractatum aduenit*³²

³¹ Dangel (1989).

³² Voir aussi les vers 156, 419, 434, 460, 603.

b) le retour aux temps forts d'une même construction: 140 *Quod si procedit neque te neque quemquam arbitror*

c) le recours au polyptote: 250 *Namque hucin uenio ut mea ope opes Troiae integrem?*

d) les reprises verbales: 156 *fulgentium armum armatus ardoremque obtui*, 257 *praesentem praesens dictis mertare institit*.

e) la césure soulignant une articulation syntaxique forte: 14 *per urbem, ut omnes qui arcem Alpheimque accolunt*, 170 *Maior erit luctus cum me damnatum audiet*.

f) *la copia dicendi*: 552 *Benigne et pro beneficio largi atque ampliter*

g) les parallélismes: 557 *quianam tam auerso augurio et inimico omine*

On voit ici très nettement la différence entre Accius et les poètes comiques; il est inutile d'insister. Chez Cicéron, on retrouve certains des procédés mis en œuvre par Accius:

a) l'allitération: *Esch. fr. II, 2 generata Caelo, aspiciate religatum asperis*; *Soph. fr. I, 28 Accede, nate, adsiste, miserandum aspice*;

b) le retour aux temps forts d'une même construction: *Soph. fr. I, 12 Hos non hostilis dextra, non Terra edita*;

c) la césure soulignant une articulation syntaxique forte: *Esch. fr. II, 7 hos ille cuneos fabrica crudeli inserens*; 9 *transuerberatus castrum hoc Furiarum incolo*.

Mais d'autres sont utilisées plus systématiquement par lui, notamment des figures à la dimension plus phonique et poétique comme:

a) l'hyperbate: *Esch. fr. II, 22 Sic me ipse uidiuus pestes excipio anxias*; *Soph. fr. I, 16 non saeua terris gens relegata ultimis*;

b) la rime léonine: *Soph. fr. I, 1 O multa dictu grauia, perpeusu aspera*

c) l'hétérométrie: *Soph. fr. I, 27 Ecfeminata uirtus adflicta occidit*;

d) la concaténation phonique: *Soph. fr. I, 37 Haec dextra Lernam tae-tra mactata excetra*

Cicéron semble donc plus sensible à l'organisation phonique du vers qu'à sa structure proprement rhétorique. Nous avons déjà constaté avec quel soin était ménagé le lien phonique entre les deux derniers mots de la clause.

Par conséquent, il semble établi, au vu de tous ces éléments qui contribuent à structurer rhétoriquement le sénnaire, que le vers de la tragédie, chez Accius mais aussi chez Cicéron, ajoute aux vertus de l'*oratio uincta* celles de l'*oratio numerosa*, dans une proportion qui est sans commune mesure avec ce que l'on peut trouver chez les poètes comiques. Il reste un paramètre à étudier plus précisément, qui relève à la fois de l'*oratio uincta* et de l'*oratio numerosa*: il s'agit de l'élision, ou plus exactement, de la multiplication des élisions dans un hémistiche et de leur rapport avec les césures.

4.2. ÉLISIONS ET CÉSURES

On ne peut être en effet que frappé par la fréquence des élisions dans l'ensemble de notre corpus: non contente de toucher les deux derniers mots, elle s'étend très souvent à la totalité de l'hémistiche, voire à la totalité du vers, et il semble a priori que de ce point de vue, le vers de la tragédie ne se distingue pas du vers de la comédie. Pourtant, on peut se demander si l'élision, elle aussi, notamment par le rapport qu'elle entretient avec les césures, n'est pas aussi un élément discriminant.

Chez Plaute, en dépit de l'extrême variété des situations, quelques faits marquants se dégagent:

a) le premier hémistiche est rarement touché par l'élision; s'il l'est, le second hémistiche n'admet qu'une autre élision, en plus de celle qui unit les deux derniers mots;

b) c'est à partir de la césure penthémimère que les autres élisions ont tendance à se multiplier; dans certains cas, elles sont même systématiques: 31 *Summoque genere captum hic esse equitem Aleum* ; 109 *Vnde saturitate saepe ego exii ebrius*³³; la césure hephthémimère ne joue pas un rôle très important de ce point de vue.

Chez Térence, les faits relevés indiquent une évolution sans qu'on puisse parler de rupture par rapport à Plaute:

a) l'élision touche plus fréquemment le premier hémistiche;

b) la césure penthémimère ne déclenche plus aussi systématiquement une succession d'élisions;

c) la césure hephthémimère joue un rôle plus important et c'est elle qui semble délimiter la clausule dans un certain nombre de cas: 120 *Abii huc, qui mihi reliquit haec quae habeo omnia*; 123 *Nam hic quoque bonam magnamque partem ad te attulit*³⁴.

Chez Accius, les tendances déjà visibles chez Térence sont portées à une plus grande rigueur:

a) la césure hephthémimère devient la césure qui, systématiquement, précède la clausule: 78 *molem excitarit belli pastorque Ilius*, 88 × – *Nam si a me regnum Fortuna atque opes*³⁵; elle est parfois obscurcie par une élision: 33 *qui non sat habuit coniugem inlexe in stuprum*, 317 *lucorum late uiridia et frugum ubera*³⁶. En cas d'absence de cette césure, la succession des élisions

³³ Voir aussi le vers 169.

³⁴ Voir aussi les vers 143 ; 658.

³⁵ Voir aussi les vers 163, 170, 214, 257, 261, 266, 289, 477, 687.

³⁶ Voir aussi les vers 353, 380, 419, 460.

à partir de la césure penthémimère donne une unité au second hémistiche: 102 *qui nisi probrum omnia alia indilicta aestimant*, 250 *Namque hucin uenio ut mea ope opes Troiae integrem*³⁷;

b) le premier hémistiche est plus souvent touché par l'élision; en ce cas, le second n'en comporte généralement qu'une, celle qui unit les deux mots finaux: 78 *molem excitarit belli pastorque Ilius*, 156 *fulgentium armum armatus ardorem obtui*³⁸.

L'importance prise par la césure hephthémimère est donc à l'aune du rôle de la clausule chez Accius. L'élision a, tant dans la clausule qu'au niveau de la césure, un rôle déterminant, ce qui donne, par contraste, aux vers ne présentant qu'une seule élision un relief particulier: 44 *fruges, tamen ipsae suapte natura enitent*, 140 *Quod si procedit neque te neque quemquam arbitror*³⁹.

Si l'on examine, pour l'ensemble du corpus, le nombre de ces vers à une seule élision, on retrouve la division entre les deux genres, avec une tendance à la diminution de ces vers dans le genre comique (15,78% pour Plaute, 11,90 pour Térence), tandis que dans la tragédie, ils augmentent sensiblement d'Accius (24,48%) à Cicéron (29,16%).

Précisément, chez Cicéron⁴⁰, de manière encore plus systématique que chez Accius, on constate la présence des deux césures, penthémimère et hephthémimère, avec, dans la plupart des cas, une absence de liaison consonne-voyelle à leur endroit. Dans quelques vers, plutôt rares, la césure, généralement l'hephthémimère, est effacée par l'élision, avec, après la césure, un monosyllabe de tendance nettement proclitique: *Esch. fr. II, 9 transuerberatus castrum hoc Furiarum incolo*; 13 *Tum iecore opimo farta et satiata adfatim*; 14 *clangorem fundit uastum, et sublimè aduolans*. Parfois, ce sont les deux césures qui sont touchées par l'élision (*Soph. fr. I, 17 quae peragrans nudique omnem eferitatem expuli*, 43 *draconem auriferam optutu adseruantem arborem* ? ou seulement la césure penthémimère (*Soph. fr. I, 25 Heu ! uirginalem me ore ploratum edere*, 28 *Accede, nate, adsiste, miserandum aspice*). Les élisions ainsi utilisées permettent l'introduction dans le vers de mots longs avec tous les effets qui leur sont associés, comme le prouve le vers 43.

Si l'élision peut a priori apparaître comme un élément fondamental de l'*oratio uincta*, permettant la liaison prosodique des éléments verbaux, elle devient aussi, à la lumière de nos analyses, un élément de l'*oratio numerosa*. Sa distribution, notamment dans le second hémistiche du sénaire, contribue à lui donner un rythme particulier. Sa limitation est aussi la marque du vers tragique dans la mesure où l'*oratio numerosa*, plus soucieuse du poids

³⁷ Voir aussi les vers 432, 434, 487, 556.

³⁸ Voir aussi les vers 465, 603.

³⁹ Voir aussi les vers 163, 170, 257, 261, 289, 303, 477, 651, 655, 687.

⁴⁰ Cf. Soubiran (1984: 71-73).

sémantique et par là même phonétique des mots, est davantage économe de ce moyen qui, en outre, pouvait passer pour une facilité propre au genre comique.

5. CONCLUSION

Ce qui avait pu paraître de peu d'importance, tant statistiquement que stylistiquement, a pourtant débouché sur une étude qui, nous l'espérons, aura montré les tenants et aboutissants de ce type de clausule dans le sénaire du théâtre républicain.

La conclusion la plus importante est que sans nul doute le vers de la comédie n'est pas tout à fait celui de la tragédie. Le corpus étudié, d'un côté Plaute et Térence, Accius et Cicéron de l'autre, révèle en effet que si tous les poètes recourent à ce type de clausule, chacun, à l'intérieur de chaque genre, en fait un usage particulier. Plaute est assurément le plus mesuré, à tous les points de vue, alors que Térence se distingue par une extrême inventivité: il y est porté par la structure du vers et surtout par l'interlocution, qui accordent aux mots crétiques finaux, en dépit de la synalèphe qui les unit au mot qui précède, une autonomie plus grande que chez Plaute. Accius et Cicéron, s'ils renoncent à ces libertés, s'appliquent tous les deux à renforcer le lien entre les deux mots de la clausule: Accius paraît plus sensible à la nature syntaxique de ce lien, Cicéron, à sa nature phonique.

La seconde conclusion, non moins importante, est que si le vers de la comédie s'en tient le plus souvent aux procédés de l'*oratio uincta*, le vers de la tragédie ajoute à ceux-ci les procédés de l'*oratio numerosa*, qui lui confèrent non seulement une dimension rhétorique mais qui lui apportent aussi une poéticité supérieure. Ainsi l'élision devient-elle clairement, dans le vers de la tragédie, un moyen efficace pour structurer le vers plus fermement qu'avec les seules césures et pour insérer pleinement la clausule dans l'architecture des hémistiches et dans celle du vers.

Si métriquement le sénaire de la comédie et celui de la tragédie ne se distinguent pas fondamentalement (les différences y sont de degré et non de nature, et dans cette mesure J. Soubiran a raison), en revanche, sur le plan prosodique et syntaxique, apparaissent de réels stylèmes. Comment dès lors situer une pièce comme *Amphitryon*, que Mercure, dans le prologue, qualifie lui-même de tragi-comédie, c'est-à-dire à l'intersection des deux genres ? Il semble que non seulement cette pièce se distingue dans le corpus des comédies plautiniennes par le petit nombre de sénaires, mais aussi, et c'est évidemment ce qui nous intéresse le plus ici, par un nombre moins important de crétiques finaux que dans les *Captifs* et surtout par un nombre de clausules du type *conseruo optumos* beaucoup plus réduit⁴¹.

⁴¹ 24,41% de crétiques orthotoniques dans *Amphitryon*; 5,76% de clausules du type *conseruo optumos*: soit une baisse de plus de 10% par rapport aux *Captifs*.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AUMONT, J. (1996): *Métrique et stylistique des clausules dans la prose latine*, Paris, Honoré Champion.
- DANGEL, J. (1988): « Accius traducteur des grecs: notion d'*interpretatio* et lecture colométrique (Frg. 581-584 Ribb.³) », *Euphrosyne* 16, 71-96.
- DANGEL, J. (1989): « *Oratio uincta et oratio numerosa* dans les vers iambo-trochaïques d'Accius », *Euphrosyne* 17, 63-86.
- DANGEL, J. (1992): « Choix métriques et dramaturgie de la parole dans le théâtre d'Accius » in *Dramaturgie et actualité du théâtre antique, Actes du Colloque de Toulouse, 17-19 oct. 1991*, *Pallas* 38, 313-326.
- DANGEL, J. (1995): *Accius. Œuvres (Fragments)*, Paris, CUF, Belles Lettres.
- DANGEL, J. (2001): « La musique des vers latins déclamés, modulés et chantés: *carmen, cantica, carmina* » in *Le vers et sa musique*, Foyard J. (éd.), Centre de recherche Le Texte et l'édition, Actes n° 8, Dijon, 39-63.
- ERNOUT, A. (2003): *Plaute. Comédies. Bacchides-Captivi-Casina*, Paris, CUF, Belles Lettres.
- FOUCHER, A. (2015): « Deux types de clausules remarquables dans les trimètres de Sénèque. A partir du cas de l'*Œdipe* », *RELat* 15, 29-51.
- MAROUZEAU, J. (1942): *Térence. Comédies I*, Paris, CUF, Belles Lettres.
- SOUBIRAN, J. (1972): *Cicéron. Aratea. Fragments poétiques*, Paris, CUF, Belles Lettres.
- SOUBIRAN, J. (1984): «Le sénair tragique de Cicéron», *Ciceroniana* 5, 69-80.
- SOUBIRAN, J. (1988): *Essai sur la versification dramatique des Romains. Sénair iambique et septénaire trochaïque*, Paris, Éditions du CNRS.